



Protection sociale complémentaire

PSC au MTECT - Volet santé

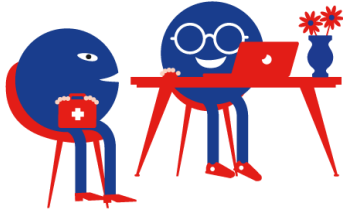
Le 2 mai 2024, la **protection sociale complémentaire a été attribué par le MTECT à l'assureur Alan**, pour les 60 000 agents et leurs ayants droits des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transition énergétique et du secrétariat d'État chargé de la mer. Ce contrat prendra effet au **1^{er} janvier 2025**.



Pour information, la MGEN, assureur actuel du MTE a contesté la méthode de notation pour l'attribution de ce marché et déposé un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Ce recours a été rejeté le mercredi 5 juin. Un recours est, par ailleurs, toujours en cours, engagé par FO.

L'accord interministériel

A partir du 1^{er} janvier 2025, la **complémentaire santé devient obligatoire pour tous les agents des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transition énergétique et du secrétariat d'État chargé de la mer et leurs opérateurs.**



Avec un panier de soins « socle », directement prélevé sur le salaire avec une **prise en charge de 50% de la part de l'employeur**, chaque agent aura le choix entre [3 garanties optionnelles](#).

Les retraités pourront adhérer à cette mutuelle sans participation de l'employeur.

Pour les ayants-droits (conjoint, enfants, veufs, orphelins) des actifs et les retraités, l'adhésion sera facultative et sans participation de l'employeur

Le [webinaire d'information sur la Protection sociale complémentaire](#) réalisé par le MTECT avec l'assureur Alan est disponible sur l'intranet.

Qui est le prestataire retenu ?

Alan est une entreprise française spécialisée dans l'assurance collective de santé. Elle se présente comme partenaire santé auprès des agents par :

- **La prévention et l'accompagnement santé** : médecins et spécialistes dédiés, espaces santé thématiques, programmes de prévention physique et mentale
- **La gestion et le conseil** : processus automatisés et simplifiés, accompagnement RH et données transparentes, boîte à outils RH sur la qualité de vie au travail
- **L'assurance santé** : simplicité d'utilisation, garanties et prix transparents, remboursements rapides (sous 24h pour 90% des cas), support multicanal et proactif



ASSURANCE MALADIE





Particularités de ce prestataire

100% digital, le néo assureur Alan fonctionne principalement via une plateforme web et une application mobile. Le fonctionnement changera donc de fait par rapport à une mutuelle plus classique : avec le 100% digital, le service client se traite par téléphone, courriel, notes vocales, Chat et FAQ intelligente.

Un simulateur va être mis à disposition prochainement pour pouvoir simuler le niveau de cotisation en fonction des revenus, composition familiale et options.

La transition : de la MGEN vers le nouveau prestataire

La pré-affiliation : Septembre 2024

Un mail sera envoyé sur la boîte mail professionnelle de l'agent. Deux possibilités s'offriront à l'agent :

- L'affiliation, avec la transmission des données nécessaires + le choix de l'option retenue
- La demande de dispense : selon les motifs légaux avec justificatifs

L'affiliation : Octobre 2024

À réception du mail ou courrier d'affiliation envoyé par Alan, vous devrez depuis l'application mobile, ou votre ordinateur ou par le kit papier transmettre 2 informations :

- Votre IBAN pour recevoir les remboursements
- Votre adresse postale pour recevoir votre carte de tiers payant



Il vous sera possible de contacter le service client, soit par :

- E-mail,
- Tchat en direct : à partir de l'application Alan ou depuis votre tableau de bord sur un ordinateur.
- Ligne téléphonique gratuite : composez le numéro de la ligne dédiée (disponibilité à venir).
- Rappel téléphonique : possibilité de demander un rappel dans l'heure qui suit (de 9h à 18h30 du lundi au vendredi)
- Message vocal : laissez un message vocal expliquant votre demande grâce à l'option disponible sur l'application Alan.

La demande de dispense

Il est possible de demander une dispense d'affiliation, selon les motifs encadrés par la réglementation (Vous trouverez plus de détail dans la [FAQ](#) du MTE :

- L'entreprise de votre partenaire ou de vos parents vous couvre déjà
- Vous disposez déjà d'une assurance santé souscrite à titre individuel : ATTENTION il s'agit d'une dispense temporaire jusqu'à la date d'échéance du contrat individuel, dans la limite de douze mois
- Vous êtes couvert par la Complémentaire Santé Solidaire (CSS, anciennement CMU / ACS)
- Vous êtes en CDD
- Vous bénéficiez du « versement santé » en tant que salarié ou ayant droit
- Vous bénéficiez d'une couverture dans la fonction publique territoriale ou hospitalière
- Vous êtes couvert par le régime des industries électriques et gazières (CAMIEG)

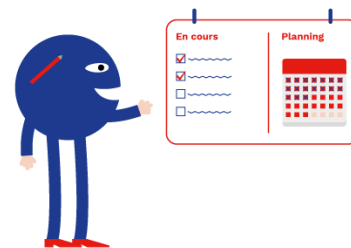
En cas de dispense, il n'y a **aucune participation de l'employeur (fin des 15€ et pas de 50%)**





Le planning

- Juin / Juillet 2024 : webinaires d'informations aux agents
- Septembre 2024 : webinaire sur les thématiques affiliation et dispense à la PSC
- Octobre 2024 : réception via l'adresse professionnelle d'un mail pour s'affilier à l'organisme Alan. L'affiliation doit être prête pour le 15 novembre pour pouvoir mettre en place le prélèvement sur la paie de janvier 2025. La carte tiers-payant sera envoyée à l'agent affilié.
- Octobre à décembre 2024 : permanences sur sites et webinaires avec transmission de guide de gestion.
- 1^{er} janvier 2025 : début de la PSC avec Alan



Vigilance EFA-CGC

L'arrivée de ce prestataire 100% numérique et non référencé dans nos ministères interroge et de nombreuses inquiétudes nous sont d'ores et déjà remontées.

EFA-CGC sera particulièrement attentif aux conditions de mises en œuvre des prestations et sera à l'écoute de vos retours pour alerter le MTECT en cas de difficultés.

Pour plus d'informations :

L'alliance du TREFLE au MASA a réalisé un [logigramme](#) qui reprend la base des informations nécessaires pour comprendre les différentes étapes. N'hésitez pas à le consulter, ainsi que les [publications de l'Alliance du Trèfle sur la PSC, répondant aux questions reçues par les agents](#)

Le logigramme et ces informations concernent la PSC au MASA mais les principes de bases sont identiques.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez à aller sur l'intranet du MTECT ou à contacter votre représentante EFA-CGC :

Christelle GONDRY christelle.gondry@efa-cgc.com



EFA-CGC à vos côtés pour défendre vos intérêts collectifs et individuels.

Pour de plus amples informations sur nos actions consultez le site : www.efa-cgc.net

Suivez-nous sur la [page LinkedIn EFA-CGC](#)

